

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

### ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

### DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

### ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

### INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

### SOMMAIRE.

#### MAISON SOUVERAINE :

Hommage de Leurs Altesses Sérénissimes à la mémoire des Princes défunts.  
Départ de S. A. S. le Prince Souverain.  
Visite de S. A. S. la Princesse Héritaire aux Ecoles primaires et à l'Orphelinat de jeunes filles.  
Visite de S. A. S. le Prince Pierre aux Ecoles primaires et à l'Orphelinat de garçons.

#### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port de décorations étrangères.  
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

#### JUSTICE :

Installation de M. le Président Detroye et de M. le Vice-Président Savard.

#### ECHOS ET NOUVELLES :

Visite des professeurs et étudiants de la Faculté de Médecine de Bordeaux.  
Visite des professeurs et médecins polonais.  
Nos concitoyens au dehors.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

#### LA VIE ARTISTIQUE :

Au Concert Moderne.  
Audition des œuvres de M. Louis Abbiate.

#### VARIÉTÉS :

L'Expansion Coloniale Française en ces dernières années.

## MAISON SOUVERAINE

Jeudi 30 avril, à 5 heures du soir, S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre, accompagnés de M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil, et de M. le Dr Louët, premier Médecin du Prince, Se sont rendus à la Cathédrale pour offrir un pieux hommage à la mémoire des Princes défunts.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues au seuil de l'Eglise métropolitaine par S. G. Mgr l'Evêque de Monaco, auprès duquel se tenaient Mgr Perruchot, Vicaire Général, M. le Curé de la Cathédrale et le P. de Waubert.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre, accompagnés des personnalités présentes, sont descendus dans la crypte où Ils Se sont recueillis pendant quelques instants.

Leurs Altesses Sérénissimes ont ensuite été reconduites jusqu'au seuil de l'église avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

S. A. S. le Prince Souverain a quitté la Principauté vendredi dans la matinée, Se rendant à Paris par la route.

S. A. S. la Princesse Héritaire a visité, dans les après-midi de lundi et mercredi, les Ecoles primaires de filles de Monaco-Ville, de la Condamine et de Monte Carlo.

Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée par M<sup>me</sup> Jean Bartholoni, Sa Dame d'honneur, a été saluée, à Son arrivée, par MM. de Ville-neuve et l'Abbé Rocher, Inspecteurs des Ecoles, par les Directeurs et le personnel enseignant de chaque établissement.

Son Altesse a daigné, en signe de satisfaction, accorder un jour de congé supplémentaire aux élèves.

Après Ses visites aux Ecoles, Madame la Princesse Héritaire S'est rendue à l'Orphelinat de jeunes filles où Elle a été reçue par M<sup>me</sup> la Supérieure. Une des jeunes orphelines a récité un compliment. Son Altesse Sérénissime a examiné les travaux des élèves et ceux des externes de l'Ouvroir professionnel dont Elle S'est montrée très satisfaite. Son Altesse S'est informée de la santé des enfants qu'Elle a félicitées de leur bonne mine.

Avant de Se retirer, Madame la Princesse Héritaire a tenu à visiter la Chapelle.

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné de M. Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier, a visité, dans la matinée de lundi, les Ecoles primaires de garçons de Monaco-Ville et des Carmélites et, le lendemain, l'Ecole de Monte Carlo et l'Orphelinat Otto.

Son Altesse Sérénissime a été reçue, au seuil des établissements scolaires, par MM. les Inspecteurs des Ecoles et les Directeurs et Professeurs de chaque Etablissement.

Le Prince S'est montré très satisfait de Sa visite et a bien voulu accorder un jour de congé aux enfants des Ecoles.

A l'Orphelinat Otto, Son Altesse Sérénissime a été reçue par le Conseil d'Administration et par M<sup>me</sup> la Supérieure. Les enfants ont chanté une cantate en Son honneur et un orphelin a récité un compliment. Le Prince a ensuite visité en détail tout l'établissement. Son Altesse a été très heureusement impressionnée par cette visite et a accordé aux enfants un goûter et une promenade en auto-car.

### PARTIE OFFICIELLE

## ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 340.

### LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont autorisés :

M. Joseph Borghini, Directeur de la Société « La Palladienne », et M. André Décaup, Vice-Président de la même Société, à accepter et à porter les Palmes d'Officier d'Académie, qui leur ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept avril mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
E. ALLAIN.

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police municipale ;

Vu la Loi municipale du 3 mai 1920 ;

#### Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

A dater du 4 mai 1925, le prix de vente du pain, est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 1<sup>fr</sup>45  
Pain dit de « fantaisie », le kilog. .... 1<sup>fr</sup>75  
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum..... 0<sup>fr</sup>80

#### ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1925.

Le Maire,  
ALEX. MÉDECIN.

## JUSTICE

A l'audience solennelle du jeudi 30 avril 1925, il a été procédé à l'installation de M. le Président Detroye.

L'audience était présidée par M. le Vice-Président Savard assisté de MM. Trotabas, Juge d'instruction, et Serge Henry, Juge suppléant. Le siège du Ministère public était occupé par M. le Substitut Général Henri Gard. Après lecture par le Greffier en Chef de l'Ordonnance Souveraine et du procès-verbal de prestation de serment, M. Savard a renouvelé au nom du Tribunal ses félicitations et a prié le nouveau Président de prendre place au fauteuil qui lui est réservé.

En prenant possession du siège, M. le Président Detroye a prononcé l'allocation suivante :

Messieurs et chers Collègues,  
Messieurs les Avocats-défenseurs,

Mon premier devoir, en prenant possession de ce siège, est d'exprimer à S. A. S. le Prince Souverain toute ma respectueuse reconnaissance pour l'honneur qu'Il a bien voulu me faire en m'appelant à la présidence du Tribunal.

Je ressens plus vivement encore tout le prix de cet honneur, quand je songe aux rares mérites de mon éminent prédécesseur, M. le Président Huguet.

Ai-je vraiment besoin, Messieurs, de faire devant vous l'éloge de ce magistrat, et cet éloge n'est-il pas sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs? Vous qui, pour la plupart, le connaissez depuis de longues années, vous qui l'avez vu à l'œuvre, vous savez ce qu'a été M. le Président Huguet dans l'exercice de ses importantes et délicates fonctions.

Juriste avisé et d'une haute culture, de ceux dont la science s'éclaire d'un large esprit d'équité et du sens profond des réalités, maniant la langue du droit avec une impeccable précision et une rayonnante clarté, esprit supérieur, inaccessible à la flatterie, dédaigneux de la popularité ou des honneurs, ne sacrifiant rien à l'am-

bition, tout au devoir... en un mot, magistrat de la plus fière indépendance, de la plus noble intégrité, de la plus scrupuleuse conscience, tel nous apparaît M. le Président Huguet, et je ne doute pas, Messieurs, que ce ne soit là le jugement aussi porté par vous sur ce magistrat respecté entre tous, dont le départ laisse parmi nous de si vifs regrets et tant d'affectueux souvenirs!... Dois-je encore vous rappeler son inlassable bienveillance, l'exquise délicatesse de ses sentiments, une courtoisie qui n'avait d'égale que sa bonté, la touchante simplicité de sa nature essentiellement modeste et réservée?

Combien, en pareille occurrence, peut sembler flatteur pour mon amour-propre le choix du Prince Souverain, lorsqu'il daigna m'appeler à l'honneur de succéder à un magistrat d'une valeur si éprouvée et d'une telle autorité morale! Tous mes efforts, croyez-le bien, tendront à demeurer digne de cet honneur, et à justifier dans l'avenir une si haute confiance. Mais, pour m'aider dans l'accomplissement de ma tâche, en ce poste que l'on considère à juste titre comme la fonction la plus lourde et l'un des plus délicats rouages de notre organisme judiciaire, je sais pouvoir compter sur vous, Messieurs et cher Collègues, dont je connais la conscience, le dévouement, l'esprit de solidarité et l'attachement au devoir. Ne suis-je pas en droit de compter aussi sur vous, Messieurs les Avocats-défenseurs, sur votre exactitude et votre zèle si apprécié dans l'exercice de votre belle profession. Vous n'ignorez pas mes sentiments à votre égard : j'ai eu l'occasion de les dire bien haut, au cours d'une audience solennelle qui n'est pas très loin de nous. Toute ma bienveillance vous est acquise. Vous connaissant tous, j'ai la conviction, Messieurs, qu'elle ne saurait être mieux placée, et je nourris l'espoir que, dans cette œuvre de justice à laquelle nous collaborons, elle me vaudra, dans l'avenir, toute votre affectueuse confiance.

M<sup>e</sup> Jioffredy, en sa qualité de Président de la Compagnie des Avocats-défenseurs, s'est levé pour s'associer au nom du Barreau monégasque aux paroles élogieuses du Président à l'adresse de M. le Président Huguet et s'est félicité de voir M. le Président Detroye à la tête du tribunal monégasque.

Le lendemain a eu lieu avec la même solennité l'installation de M. le Vice-Président Savard.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Les professeurs et étudiants de la Faculté de Médecine de Bordeaux qui ont pris part au voyage d'études organisé par cette Faculté sur la Côte d'Azur, sont arrivés à Monaco jeudi soir, venant de Menton par auto-cars.

Ils ont été reçus à la salle de la Société des Conférences par M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, qui présidait, entouré de M. le Docteur Faure, Président de la Société Médicale du Littoral, de MM. les Docteurs Vivant, Président, et Marsan, Vice-Président, de la Société Médicale de Monaco.

Dans un brillant discours qui fut très longuement applaudi, M. Mauran, après avoir excusé S. Exc. le Ministre d'Etat, empêché, souhaita la bienvenue aux congressistes au nom de S. A. S. le Prince et du Gouvernement Princier.

M. le Docteur Vivant, au nom de la Société Médicale, et M. le Docteur Sellier, au nom des congressistes, prièrent ensuite la parole et furent également applaudis.

Le soir, les congressistes assistèrent à un beau concert offert en leur honneur par la Société des Bains de Mer.

Le lendemain matin, ils visitèrent l'Institut Physiothérapique de la Société des Bains de Mer sous la direction de M. le Docteur Boyer; le Musée Océanographique dont M. le Docteur Richard, Directeur, et MM. Sirvent et Oxner leur firent admirer les collections; le Musée d'Anthropologie où les guida M. Labande; l'Hôpital de Monaco où ils furent reçus par MM. les Docteurs Marsan, Caillaud et Gasquet; enfin les jardins suspendus de l'Observatoire.

Samedi dans l'après-midi sont arrivés à bord de *La Nymphé* les professeurs et médecins polonais qui ont pris part au Congrès tenu à Paris, du 20 au 25 avril, sous le Haut Patronage de M. le Président de la République et sous la présidence de M. le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Les congressistes ont été reçus à leur débarquement par M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, empêché, par MM. les Docteurs Vivant, Président, et Marsan, Vice-Président de la Société Médicale de Monaco.

Une réunion, sous la présidence de M. Gallèpe, a ensuite eu lieu dans la Salle des Conférences.

M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe a pris le premier la parole et a souhaité la bienvenue aux Congressistes au nom du Gouvernement Princier.

M. le Docteur Vivant a pris ensuite la parole au nom de la Société Médicale de la Principauté et a assuré les médecins polonais des sentiments confraternels du Corps Médical monégasque.

M. le Docteur Polack a exprimé les remerciements des congressistes et a dit en termes particulièrement heureux combien ils étaient touchés de l'accueil qui leur était fait dans la Principauté. Il a terminé par un éloge de ce merveilleux pays et par un respectueux hommage à l'adresse de S. A. S. le Prince Souverain et de la Famille Princière.

Dimanche matin, à 8 heures, après avoir entendu la veille un magnifique concert donné à leur intention par le grand Orchestre du Théâtre de Monte-Carlo, les congressistes se sont réunis à l'Etablissement physiothérapique du Docteur Boyer. Le reste de la matinée a été consacré au Musée Océanographique, dont les splendides collections, montrées par le Docteur Richard, Directeur, et le Docteur Oxner, chef du laboratoire, ont longuement retenu l'attention de nos hôtes.

A 11 h. 30, ceux-ci étaient à nouveau réunis à bord de *La Nymphé* où les attendait un excellent déjeuner de 150 couverts, et qui les conduisit l'après-midi à Menton.

M<sup>r</sup> Albert Levame, Auditeur de Nonciature, Chargé d'affaires par intérim du Saint-Siège à Caracas (Venezuela), vient d'être nommé par S. S. le Pape Pie XI Chargé d'affaires du Saint-Siège auprès du Gouvernement de la République Argentine.

M<sup>r</sup> Levame, qui est originaire de Monaco, a fait partie, de 1908 à 1916, du Clergé de la Principauté en qualité d'abord de Vicaire à la Paroisse Sainte-Dévote et ensuite d'Aumônier de l'Hôpital.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 21 et 23 avril 1925, a prononcé les jugements suivants :

N. L., négociant, né le 18 juin 1892, à Peille (Alpes-Maritimes), demeurant à Monaco. — Tromperie sur la qualité d'une marchandise (vin) : 50 francs d'amende (avec sursis).

R. J., sans profession, né le 29 mai 1879, à Keidow (Russie), demeurant à Paris. — Emission frauduleuse de chèque non provisionné : deux mois de prison et 50 francs d'amende.

M. S., cordonnier, né le 25 décembre 1884, à Paris (10<sup>e</sup>), sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion et vagabondage : huit jours de prison.

D. E., journalier, né le 13 avril 1860, à San Sepolcro, province d'Arezzo (Italie), sans domicile fixe. — Ivrognerie : dix jours de prison.

P. A., journalier, né le 12 octobre 1878, à Chambéry (Savoie), sans domicile fixe. — Mendicité : 48 heures de prison.

## LA VIE ARTISTIQUE

### AU CONCERT MODERNE

Le Concert Moderne de vendredi dernier, dirigé par M. Léon Jehin avec son habituelle autorité et sa haute conscience artistique, nous a donné l'occasion d'entendre une pianiste de grande envergure, M<sup>me</sup> Polack Van Goens. Cette remarquable artiste, en interprétant le *Concerto* de Liszt pour piano et orchestre avec tout le romantisme que cette œuvre exige, nous a fait apprécier dans la première partie ses dons magnifiques d'ampleur et de sonorité. La seconde partie fut chantée d'une façon absolument délicate. On sentait que la poésie passionnée contenue dans cette pièce s'adaptait parfaitement au tempérament de l'interprète. Le Finale exécuté dans un rythme brillant et énergique valut à M<sup>me</sup> Van Goens le plus beau succès. Le public put apprécier encore ses qualités exceptionnelles dans des pièces de Chopin, Granados et Roussel.

Au même concert, M. Wagemans jouait le *Caprice* de Guiraud pour violon et orchestre. Cette œuvre, dont la formule peut paraître un peu désuète, mais qui est solidement construite et d'une écriture claire et plaisante, contient des éléments propres à faire briller les virtuoses, car elle est d'une extrême difficulté et exige une forte technique de la main gauche et de l'archet. C'est ainsi que M. Wagemans eut une fois de plus l'occasion de faire valoir ses prestigieuses qualités d'instrumentiste et d'enthousiasmer le public par sa spirituelle et magnifique exécution. Il fut l'objet d'applaudissements et de rappels enthousiastes.

### Concert Louis Abbiate.

Le concert de samedi dernier a été consacré à l'audition des œuvres de M. Louis Abbiate, directeur de l'Ecole Municipale de Musique de Monaco, qui dirigeait lui-même.

La haute estime dans laquelle est tenu l'éminent compositeur monégasque avait attiré un public nombreux et choisi. On remarquait dans la loge princière plusieurs membres de la maison de S. A. S. le Prince.

S. Exc. le Ministre d'Etat avec ses invités, MM. Médecin, Maire de Monaco, Aureglia, premier Adjoint, occupaient leurs loges.

Le programme débutait par les *Elfes*, œuvre écrite par Abbiate à l'âge de 21 ans et dont le sujet est emprunté à Leconte de Lisle. Un prodigieux maniement de l'orchestre, des thèmes heureux et fluides, des trouvailles harmoniques, une vie dramatique intense caractérisent cette œuvre de jeunesse qui était si pleine d'espoirs.

Puis ce fut l'admirable *Fantaisie* sur un *Thème* de Weber, pour cor et orchestre, œuvre de la puissante maturité, exécuté par l'impeccable corniste qu'est M. Edouard Vuillemoz. Il est inutile de répéter une fois de plus que ce grand virtuose est un maître sur cet instrument si beau et si difficile. Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'il a été un des premiers à comprendre Louis Abbiate et à lui apporter le concours de son merveilleux talent. M. Vuillemoz fut l'objet d'une véritable ovation après l'exécution de cette grande pièce et de la part de ses camarades de l'orchestre et de la part du public tout entier.

M<sup>lle</sup> Marcelle Bousquet, l'interprète-née des œuvres pianistiques de L. Abbiate, vint ensuite faire applaudir neuf petites pièces au titre suggestif de *Volutes et Méandres*, d'une couleur extraordinaire, d'une ingéniosité étonnante, d'un rythme évocateur dont quelques-unes furent particulièrement goûtées : *le Rouet, le Labyrinthe, le Moulin*, qui devraient être entre les mains de tous les pianistes.

L'interprétation délicatement nuancée de ces pièces charmantes valut à M<sup>lle</sup> Marcelle Bousquet, musicienne et virtuose également remarquable, des applaudissements redoublés.

M. Umberto Benedetti, avait fait l'effort d'apprendre par cœur et de « monter » la superbe *Fantaisie en Mi mineur*, op. 68 (1915). Il a remporté ce jour-là un des plus beaux et des plus mérités succès de sa carrière. Beauté du son, noblesse du jeu, sûreté rythmique, intelligence des moindres intentions du texte, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer. L'œuvre à laquelle il prêtait son magnifique talent est, sans aucun doute, une des plus belles productions modernes pour le violoncelle, digne de prendre place à côté des plus célèbres Concertos.

Le concert se terminait par cette étonnante *Humoresque*, écrite en 1885, quand L. Abbiate avait à peine dix-neuf ans. On est émerveillé devant le métier que révèle une pièce de ce genre et l'on se prend à regretter amèrement que les circonstances n'aient pas permis à un compositeur aussi puissamment doué d'avoir la carrière que permettaient d'espérer de telles œuvres.

Mais le succès du concert du 25 avril, les rappels dont le maître fut l'objet et auxquels, malgré sa modestie bien connue, il ne put se refuser, ont apporté à Louis Abbiate une éclatante compensation.

Intérim.

## VARIÉTÉS

Nous empruntons à l'intéressante revue *Mer et Colonies* une étude remarquablement documentée sur

### L'Expansion Coloniale Française en ces dernières années.

Le fait certainement le plus saillant, et peut-être aussi le plus négligé de la masse, de la période qui s'est écoulée entre les deux guerres, celle de 70 et celle de 1914, est certainement la constitution de notre empire colonial.

Il est permis de dire que de nos jours, parmi tant d'autres sujet de fierté — chèrement achetés, mais dont, néanmoins, nous pouvons nous enorgueillir, — il en est un dominant les autres : C'est la contemplation d'un planisphère. J'entends d'un planisphère, et qui soit l'exacte image de notre situation à ce jour, sur la planète.

Pour que l'impression soit complète, il faudrait que

sur cette carte figurent, en teintes différentes, les possessions de la France en 1870, et ses possessions en 1921. On y verrait nos vieilles colonies d'antan ; l'Algérie, prolongement trans-méditerranéen de la France, le Sénégal, le Gabon, la Réunion, les Antilles françaises, la Guyane, constituant le bloc à peu près complet de notre empire colonial d'alors. Quel gigantesque chemin a été parcouru depuis ! Toute l'Afrique du Nord est devenue française. Toute l'Afrique occidentale jusqu'au centre du continent Noir, depuis les confins marocains jusque bien loin dans l'autre hémisphère, où notre Congo représente une réserve immense de richesses et d'avenir ; en Indo-Chine, la misérable petite colonie Cochinchinoise de 1865 est devenue un magnifique empire asiatique, dont l'expansion s'arrête géographiquement à la frontière chinoise, tout en pénétrant jusqu'au cœur de l'ancien Empire Jaune par le Yunnan dévolu à notre influence. Madagascar enfin, admirable joyau de l'Océan Indien et dont la mise en valeur apportera un facteur nouveau à notre puissance économique au fur et à mesure que les capacités démographiques de la Grande Ile iront en s'affirmant davantage.

C'est là une œuvre immense et admirable, sans précédent dans l'histoire, accomplie par notre pays en le bref espace de quelques lustres — une seconde, dans la vie d'un peuple.

Un des sujets, ou plutôt l'un des traits que le Français aime à répéter sur son propre compte est « — qu'il n'est pas colonisateur ».

C'est là une des formules les plus infondées, et les plus nocives, et aussi, disons-le, les plus absurdes qui se puissent énoncer ; car, non seulement notre pays s'est taillé dans le monde, en moins d'un demi-siècle, le magnifique empire colonial que nous venons de dire, mais cette conquête, il l'a accomplie — cela il faut le proclamer et le répéter — avec le minimum de sacrifices et le maximum de pénétration pacifique qui se puissent.

Est-il de cela un exemple plus frappant que ce qu'a fait au Maroc notre grand Lyautey, nous conservant en 1914, encore en plein début de conquête, l'empire chérifien, aux populations guerrières et fanatiques et non seulement poursuivant énergiquement celle-ci, mais sans ménagement, tirant de ce même pays, où nous possédions, à ce moment même, un immense front contre les insoumis, des centaines de milliers de guerriers, dont on sait quels furent les exploits et les sacrifices, aux côtés de nos héroïques poilus !...

Pas colonisateurs ?... Vous allez en juger par ce bref exposé, résultant non point d'une compilation, mais de choses vues.

C'est, en Afrique du Nord, le rail, la route, sillonnant de l'Est à l'Ouest et vers le Sud jusqu'à l'Extrême-Sud, d'immenses contrées dont le degré de mise en valeur ne le cède en rien aux plus favorisées d'Europe. En ce même Maroc, tandis que l'occupation s'achevait, les communications se développaient entre les côtes de l'empire chérifien et les frontières occidentales de l'Algérie, au point qu'aujourd'hui un service touristique régulier, par auto-cars, peut fonctionner sûrement entre Aïger et Marrakech ! Aux chemins de fer militaires à voie étroite du début, va succéder bientôt un réseau normal reliant Casablanca à l'Algérie ; les travaux atteignent déjà Meknès ; et le temps n'est sans doute pas éloigné où Tanger se rattachera à ce réseau. De tous les points de la côte africaine française où s'est établie notre action : Dakar au Sénégal, Konakry en Guinée, Abidjan en Côte d'Ivoire, Kotonou au Dahomey, s'élançant vers l'hinterland des centaines de kilomètres de chemin de fer, dont une bonne part a été établie grâce aux ressources mêmes des gouvernements locaux, sans appel à la métropole. En Somalie, Djibouti, devenue une grande escale sur la route de l'Est africain et l'Extrême-Orient, est la base du chemin de fer de pénétration, — œuvre française — poussé de là jusqu'en pleine Abyssinie.

A Madagascar, le rail atteint Tananarive ; en Indo-Chine, un réseau complet sillonne l'immense colonie et le jour n'est pas éloigné où l'on pourra se rendre d'un trait de Saïgon à Hanoï ; ce n'est plus que l'affaire d'un tronçon à établir pour relier les deux réseaux Nord et Sud de notre empire Indochinois. De Hanoï, part, vers

le Nord, cet admirable chemin de fer du Yunnan, qui est bien l'une des entreprises les plus extraordinaires et l'une de celles qui font le plus d'honneur à la technique française.

Par une déplorable anomalie, celle de nos colonies qui sont restées en dehors de cette formidable action, pour l'instauration ferroviaire, de notre empire d'outre-mer, sont nos anciennes possessions, la Nouvelle-Calédonie, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe. Quelque jour prochain viendra, il faut l'espérer, où une telle et si regrettable lacune disparaîtra.

\* \*

S'agit-il des ports ? Nous trouvons là aussi bien un immense « rush » accompli dans un laps de temps dont la brièveté confond, pour qui a sur place constaté ces résultats ; tour à tour énumérons : Tunis, où se condense le mouvement de notre Nord-Africain oriental ; Bizerte, devenu l'un de nos plus grands arsenaux ; Alger, énorme métropole maritime faisant pendant, à l'ouest de l'Afrique Septentrionale, à ce que représente Alexandrie, à l'autre extrémité du Continent : Oran, grand port lui aussi.

An Maroc, c'est l'extraordinaire épanouissement de Casablanca, il y a seulement dix ans, médiocre petite cité arabe, devenue aujourd'hui, en pleine guerre, une puissante cité de 140.000 habitants, et dont la rade bientôt fermée, grâce à d'immenses travaux, représente déjà l'un des mouvements maritimes les plus importants de l'Afrique. Puis Dakar, surgie des sables de la côte sénégalaise par la volonté du grand colonial qu'est le gouverneur général Roume, et devenue en quelques années une des escales internationales les plus fréquentées du monde.

A Madagascar, Tamatave et Majunga sont maintenant de grands centres d'activité maritime, là où il n'y avait rien voici seulement quelques lustres. Un gros effort s'est accompli pour faire de Diego-Suarez, une base navale militaire. Les conditions de la politique mondiale peuvent ne plus justifier l'importance de cet effort, il n'en mérite pas moins d'être mentionné.

En Extrême-Orient, Saïgon, la petite bourgade de jadis, transformée par notre action en une immense et riche métropole de 300.000 habitants, avec Cholem, sa satellite indigène, est aujourd'hui un port dont on saura l'activité quand nous aurons dit que le seul fret constitué par le riz y représente, dans les années normales, un mouvement de 1.300.000 tonnes.

Au Tonkin, Haïphong, grand port, lui aussi, créé en quelques années, là où il n'y avait rien et que de gigantesques travaux mettent maintenant à même de recevoir les plus puissants longs-courriers de notre ligne d'Extrême-Orient.

\* \*

Dans l'ordre industriel et commercial, même labeur et mêmes splendides résultats se constatent : Soit qu'il s'agisse de l'huile de palme, des arachides ou du caoutchouc forestier, des bois, en Afrique Occidentale et Equatoriale française, des vins, des céréales, de l'élevage, en Afrique du Nord, des riz, des minerais, des produits généraux, en Indochine. Certaines entreprises de notre colonie Extrême-Orientale, telles les distilleries de Cholem, les cimenteries de Haïphon, les mines de Hong-haï, peuvent soutenir la comparaison avec les plus importantes et les mieux menées d'Europe ou d'Amérique. Elles sont seules citées ici, entre tant d'autres, — aussi bien que les produits de nos colonies, — parce que dans le cadre restreint qui nous est imparti, il ne nous est pas permis de nous étendre davantage ; mais on entend bien que cette brève et sèche nomenclature ne donne qu'une idée infiniment imparfaite des immenses ressources de notre empire d'outre-mer.

Tout écourtée que soit une telle énumération, elle permet cependant de comprendre la portée de l'énonciation souvent émise, et d'après laquelle c'est fort heureusement devenu aujourd'hui un principe admis, que la France peut et doit trouver dans la mise en valeur intégrale de ses possessions d'outre-mer toutes les matières premières nécessaires à son industrie, et pour lesquelles elle est jusqu'ici demeurée tributaire de l'étranger en part majeure.

Le jour où il en sera ainsi, notre activité économique,

s'exercera à l'intérieur de notre frontière fiscale et financière mondiale, si l'on peut employer ce terme ; les matières premières produites sur notre sol national d'outre-mer sans frais de change, transportées sous notre pavillon et ainsi libérées du lourd tribut que nous payons jusqu'ici à l'armement étranger, seront, ou entreposées dans les Zones Franches, dont notre pays aura été enfin doté, pour être réparties ensuite sur l'ensemble du marché de consommation, ou bien absorbées par notre industrie. Celle-ci, ainsi pourvue dans des conditions favorables de ses aliments, sera enfin mise à même de répartir nos produits fabriqués sur l'ensemble du globe dans des conditions lui permettant de soutenir victorieusement la concurrence étrangère. De cette extension de nos propres ventes naîtra celle des échanges avec les pays de l'extérieur.

Le jour où une semblable fin, qui n'a rien d'irréalisable, sera acquise, ce jour-là, la France jouera enfin un rôle, non seulement de grande puissance productrice, mais d'entrepôt mondial, que doit lui réserver son admirable, son unique situation géographique, de laquelle nous avons si insuffisamment tiré parti jusqu'à maintenant.

Ce jour-là aussi notre plein épanouissement économique, base de notre puissance nationale, sera définitivement acquis.

\* \*

Le rôle de nos colonies n'est pas moindre, si on l'envisage au point de vue de notre statut maritime. En effet, à part quelques grandes lignes internationales, telles celle de l'Amérique du Sud sur la Plata, celle de l'Amérique du Nord, sur New-York, celle, commerciale et nouvellement instaurée, du Sud-Américain par Panama, on peut dire que notre rayonnement sur les mers repose sur notre statut colonial.

Si, du jour au lendemain, le mouvement naval engendré par nos colonies était supprimé, notre activité maritime serait instantanément amoindrie au point de nous reléguer à un rang inférieur parmi les nations maritimes. Et, en effet, comment ne pas saisir la portée de cet énoncé, quand on voit le rôle joué dans la vie de notre armement par son intervention dans les relations de la métropole avec l'Afrique du Nord ou la Côte Ouest Africaine, ou Madagascar, ou nos Antilles, ou l'Indochine, voire avec Saint-Pierre et Miquelon, cette dernière au point de vue de la grande pêche.

Notre empire colonial constitue, peut-on affirmer, la base même de notre vie sur mer, et la raison pour laquelle on peut si justement affirmer qu'il existe entre la matière maritime et la matière coloniale un lien tel et si étroit que leurs prospérités réciproques sont fonction directe de l'un et l'autre compartiments.

Au demeurant, en 1913, date à laquelle remonte la dernière statistique complète, le mouvement global entre la France et son empire d'outre-mer se chiffrait par plus de trois milliards, en progression rapide par l'incorporation récente du Maroc.

Il est permis de dire que ce chiffre de trois milliards, aussi formidable soit-il, est seulement un début, et que l'on peut, sans se tromper ni voir trop grand, envisager l'instant, dans un avenir, non point infiniment lointain, mais qu'il est normal de prévoir proche, où la France puisera, dans ses relations avec son empire colonial, les éléments d'une formidable puissance politique et économique, lui assurant une situation définitivement privilégiée parmi les nations productrices du globe.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné, les vingt-six mars et six avril mil neuf cent vingt-cinq, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatorze avril mil neuf cent vingt-cinq, volume 197, numéro 1 ;

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Pauline-Ketty DE LOTH, veuve de M. Jean-Baptiste CHAUVIN, sans profession, demeurant à Nice, quartier de Gairaut ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Ketty-Françoise-Henriette-Emma DE LOTH,

sans profession, épouse de M. Adolphe-Henri BLANCHY, Sous-Chef du Secrétariat particulier de S. A. S. le Prince de Monaco, demeurant à Monaco, 16, rue de Lorraine ;

3<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Marie-Henriette-Aimée-Blanche-Dominique DE LOTH, épouse de M. Pierre-François BERTHO-LIER, Commandant en retraite, demeurant à Monaco, 14, rue des Briques ;

4<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Elisabeth-Jeanne-Marie-Ketty-Henriette DE LOTH, sans profession, épouse de M. François-Marie-Joseph-Félix DAMEL, demeurant à Marseille, 91, rue Consolat ;

5<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Pauline-Augustine-Andréa DE LOTH, sans profession, veuve de M. Louis-Pierre-Jules ROBERT, demeurant à Monaco, 26, rue des Briques ;

6<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Jeanne-Marie-Sabine DE LOTH, sans profession, épouse de M. Louis-André CAUCHY, industriel, demeurant à Gonesse, Seine-et-Oise ;

Ont vendu :

A. M. Louis IMPERT, sous-brigadier de la Sûreté publique, demeurant à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, n° 12 ;

Une parcelle de terrain à bâtir sise à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit Larvotto ou des Bas-Moulins, d'une superficie approximative de mille trois cent quatre-vingts mètres carrés, cadastré section E, numéro 185, sur laquelle existent une petite construction en mauvais état et un bassin. Le tout confrontant : au nord, la Compagnie P.-L.-M. ; au midi et à l'est, à une ruelle ou ancienne route nationale : à l'ouest, Gérard.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trois cent soixante-cinq mille francs, ci 365.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire sous-signé.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur la dite propriété des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à compter de ce jour, sous peine de déchéance.

Une expédition transcrite de ce contrat est déposée ce jour au Greffe Général de Monaco.

Monaco, le sept mai mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Charles SOCCAL,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
3, avenue de la Gare.

#### Premier Avis

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du 2 avril 1925, enregistré, le sieur NEGRO Quinto, commerçant, demeurant à Monte Carlo, 1, rue des Roses, a cédé à M<sup>me</sup> Marguerite ROVELLO, épouse de M. René MAYAN, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Roses, le droit au bail et le droit au fonds d'un commerce d'épicerie et comestibles, anbergistes et vins, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 1, rue des Roses.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de M<sup>e</sup> Soccal, huissier à Monaco, dépositaire des fonds.

#### Société Anonyme des Halles et Marchés de Monaco

##### CONVOGATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le mardi 2 juin 1925, à 11 heures du matin, au siège social, 1, rue du Port, à Monaco.

##### ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'Administration ;
  2. Rapport des Commissaires ;
  3. Examen des comptes de l'exercice 1924-1925 ; approbation, s'il y a lieu, et décharge à qui de droit ;
  4. Fixation du dividende ;
  5. Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur sortant ;
  6. Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution ;
  7. Tirage au sort de quarante actions à rembourser.
- Le Conseil d'Administration.

#### Les Annales

Un roman inédit de M. Émile Ripert commence cette semaine dans les *Annales*, au sommaire desquelles figurent les noms de Gustave Le Bon, Marcel Prévost, Robert de Flers, Hugues Delorme, Jean Bastia, Yvonne Sarcey, Henri Bidou. Dominique Bonnaud y continue ses amusants souvenirs chatnoiresques, et Daniel Mor-net y dégage la leçon des derniers incidents de Sorbonne.

En vente partout. Le numéro : 0 fr. 90.

#### PETITES MAISONS POUR TOUS

Plus de 60.000 personnes n'ont pu acheter, car il fut épuisé en quatre jours, le merveilleux album *Vie à la Campagne : Petites Maisons pour tous*, qui donnait pour 5 francs un choix de modèles que vous ne trouverez pas dans un recueil à 50 francs. Cet album ne pouvant être réimprimé, nous avons décidé d'en réunir ses modèles de maisons jolies, commodes, bien françaises et de petites constructions variées, réalisables par tous, dans toutes les régions et conditions, complétées de quantité d'autres, en une publication populaire, à très bon marché, qui constituera une série exceptionnelle du non moins populaire *Jardins et Basses-Cours*, et qui paraîtra au début de 1925.

C'est le Guide averti que vous attendez. Exemple : *Si vous n'avez pas d'argent pour bâtir votre Maison*, vous trouverez dans tous les fascicules des conseils pour vous assurer l'aide financière indispensable. Comme ceux de l'avocat pour toutes les difficultés, de l'architecte pour toute la technique, de l'art de bâtir et mille idées nouvelles.

N'attendez pas que le premier fascicule soit paru pour le demander, car vous pourriez ne pas le trouver, le chiffre de son tirage étant limité ; mais demandez à M. Albert Maumené, Directeur de PETITES MAISONS POUR TOUS, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, la Notice explicative adressée gratuitement.

#### APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

#### Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

#### SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

##### Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

#### MONTE CARLO

### SAISON DE BAINS DE MER

#### PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 8 h. 1/2 à 13 heures et de 15 à 19 heures



LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

CONCERTS • DANCING  
ATTRACTIONS DIVERSES

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE  
DESSERT L'ETABLISSEMENT  
et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino

### ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

#### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

#### La Foncière

LA C<sup>e</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

#### La Préservatrice

C<sup>e</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

#### BULLETIN

D.R.S.

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 janvier 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 juillet 1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 33347.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1925.